



Bureau d'Alger

**Objet : Participation officielle de l'Italie au Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – Djazagro (Alger, 30 mai-02 juin 2022), SAFEX, Pins Maritimes – Alger. Fourniture en location des structures d'aménagement du pavillon italien.**

Monsieur,

L'I.C.E. – Agence Italienne pour le Commerce Extérieur, Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie vous invite à présenter votre meilleure offre pour la fourniture en location des structures d'aménagement et d'ameublement (y compris le transport, le montage et le démontage) ainsi que la fourniture et pose de moquette pour la manifestation suivante :

**19ème édition du Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO SAFEX, Pins Maritimes- Alger, 30 mai - 02 juin 2022**

La superficie globale à aménager, située au **Pavillon Central de la SAFEX** et réservée à la participation officielle de l'Italie est de **630 mètres carrés**.

L'offre devra être prédisposée selon les caractéristiques techniques et conceptuelles prévues par la documentation suivante que nous annexons à la présente :

1. Cahier des charges.
2. Fiche technique.
3. Projet graphique + photos exemples de la dernière édition Djazagro 2019.
4. Règlement général de Foire (à consulter sur le site [www.safex.dz](http://www.safex.dz))
5. Plan Général du Pavillon Central + planimétrie de l'espace réservé à la participation officielle de l'Italie.
6. Instructions pour présentation de l'offre.

L'adjudication de l'appel d'offre sera attribuée par les services compétents du Bureau ICE d'Alger sur la base des critères d'évaluation reportés à l'article 6 du Cahier des charges en annexe (document n° 1). A cet effet, nous joignons à la présente les instructions à respecter pour la présentation de l'offre.

Il reste entendu que l'offre devra correspondre le plus aux spécificités d'aménagement prévues par le Projet Pilote (Solution A) de notre siège de Rome (graphisme, qualité des matériaux, aménagement et mobilier).

La date limite de présentation des offres est fixée **au lundi 18 avril 2022 à 15h00**. Le cachet de la poste faisant foi, à adresser à l'ICE – Agence Italienne pour le Commerce Extérieur – 13, Rue des Palmiers, Jardin des Pins, El-Biar, 16003 Alger, ou à remettre directement à ce même Bureau qui en accusera réception.



ITALIAN TRADE AGENCY

La commission chargée de l'évaluation des offres procédera à l'ouverture des plis de l'offre économique en date du **20 Avril 2022 à 10h00** en séance publique au niveau du siège du Bureau ICE d'Alger.

Nous demeurons à disposition pour tout renseignement complémentaire concernant les modalités de participation à l'appel d'offres ainsi que pour toute information à caractère technique qui pourront être fournies avant la date d'échéance de présentation des offres.

algeri@ice.it

T. : +213 23 050812/13

Dans cette attente, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur  
Gabriele Barone



Pièces jointes

1. Cahier des charges
2. Fiche technique.
3. Projet graphique + photos exemples de la dernière édition Djazagro 2019.
4. Règlement général de Foire (à consulter sur le site [www.safex.dz](http://www.safex.dz))
5. Plan Général du Pavillon Central + planimétrie de l'espace réservé à la participation officielle de l'Italie.
6. Instructions pour présentation de l'offre.



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur  
Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

Bureau d'Alger

## 1- CAHIER DES CHARGES

**relatif à la fourniture en location de structures d'aménagement de la participation italienne au Salon DJAZAGRO 2022 (Alger, 30 mai - 02 juin)**

**Dénomination de la manifestation : DJAZAGRO 2022**

**Date : 30 mai - 02 juin 2022**

**Lieu : Pavillon Central à la Safex d'Alger**

### **Art. 1 - Objet de l'appel d'offre**

L'appel d'offre a pour objet la réalisation des aménagements de la participation officielle de l'Italie dédiée au secteur de la production agroalimentaire dans le cadre du Salon International DJAZAGRO qui aura lieu au Pins Maritimes (Alger) du 30 mai au 02 juin 2022.

Il est demandé aux sociétés de présenter une offre qui comprend : la réalisation de l'aménagement avec la fourniture en location, transports et opérations connexes, montage et démontage.

Les travaux de montage pourront débuter auprès de la Foire d'Alger, Pins Maritimes, Mohammadia (**Pavillon Central**) en fonction des directives qui seront communiquées par la SAFEX.

L'ensemble de l'aménagement devra être livré à l'ICE au plus tard à 13h00 le dimanche 29 mai 2022, veille l'inauguration de la manifestation.

Les travaux de démontage pourront commencer le jeudi 02 juin 2022 à partir de 19h00, soit après la clôture de la manifestation et selon les instructions fournies par la SAFEX.

Notre Agence, en raison d'évènements belliqueux, politiques, d'hygiène ou d'ordre économique, technique ou commercial qui lui seront propres et/ou des Ministères compétents, se réserve le droit, avec préavis par écrit, de modifier aussi bien la localité que la date de déroulement de la manifestation, ainsi que d'annuler l'organisation de la foire et ce, sans que la société en charge de l'aménagement ne demande de dommages et intérêts ni de manque à gagner.

### **Art. 2 - Documentation de l'appel d'offre**

1. Cahier des charges.
2. Fiche technique.
3. Projet graphique + photos exemples de la dernière édition Djazagro 2019.
4. Règlement général de Foire (à consulter sur le site [www.safex.dz](http://www.safex.dz))
5. Plan Général du Pavillon Central + planimétrie de l'espace réservé à la participation officielle de l'Italie.
6. Instructions pour présentation de l'offre.



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur

Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

### **Art. 3 – Description sommaire des ouvrages et services**

- Réalisation de tous les ouvrages et fournitures prévus dans le projet et dans la description technique avec échantillonnage des matériels (sur demande de l'ICE ou du Responsable de la Direction des Travaux), dans les délais fixés au précédent article.
- Transport de l'ensemble de l'aménagement avec tous ses composants, à destination et retour, déchargement et chargement et stockage des marchandises.
- Montage et démontage de l'aménagement par des techniciens qualifiés et spécialisés au service de la société en charge de ce même aménagement, et qui sera supervisé par le Responsable de la Direction des Travaux.
- Entretien de l'aménagement dans toutes ses parties durant la période de déroulement de la manifestation avec mise à disposition de personnel qualifié et spécialisé.
- Fourniture d'éventuels éléments et accessoires et de prestations non prévues en phase de projet, mais nécessaires pour une meilleure présentation des échantillons d'exposition (étagères, supports, câbles, ruban adhésif, etc.), éventuelles prises de courant additionnelles, adaptateurs, remplacement d'éléments ou partie d'élément détériorés et autres ultérieures petites fournitures.
- Fourniture et pose de l'installation électrique, accompagnée de tout accessoire pour un bon fonctionnement, comme spécifié dans le projet et dans la description technique, et conformément aux réglementations en vigueur dans le Pays et dans le complexe de la Foire d'Alger.
- Utilisation de matériels correspondant aux normes locales anti-incendie.
- Traitement de tous les autres éventuels matériels inflammables en conformité aux dispositions anti-incendie en vigueur.
- Prédiposition de tout certificat sur les matériels utilisés pour approbation par les Autorités, si nécessaire.
- Pose de photos, poster, pancartes fournis par l'ICE ou par les exposants.
- Location de chariots, équipements divers pour les opérations dont leur utilisation est nécessaire.
- Engagement à mettre à disposition du technicien désigné par l'ICE, le personnel nécessaire pour garantir une correcte exposition (ouverture de caisses de petites dimensions, montage et pose des divers objets à exposer, déplacement d'éléments de mobilier et autres petits travaux) dans les jours qui précèdent l'ouverture de la manifestation et jusqu'à l'inauguration.

N.B. : des propositions devront être formulées dans l'offre pour ce qui concerne la visibilité de l'espace réservé à la participation italienne (signalétique en hauteur).

### **Art. 4 – Obligations de la société en charge de l'aménagement**

- Livraison de l'aménagement en excellent état, conforme au projet et à la description technique indiqués ainsi qu'à la réglementation locale en vigueur. L'ICE se réserve le droit d'effectuer des vérifications en cours d'ouvrage et ce aussi bien sur le site de production que sur le lieu de la manifestation ;
- Assumer à sa charge tout frais antérieur à la livraison de l'aménagement à l'ICE ou successivement à la fin de la manifestation, se rapportant aux transports,



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur

Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

- Autres frais liés à la consommation en énergie électrique, eau, etc. ainsi que les frais pour magasinage, stationnement, assurances, etc. ;
- Procéder à l'entretien de l'aménagement et de tous les éléments le constituant, au moyen de son propre personnel (en effectuant les nécessaires réparations, substitutions, etc.) durant toute la durée de la manifestation ;
- Prendre en charge et à ses frais la remise en état des locaux où a eu lieu la manifestation, en les remettant à l'état initial ;
- Remettre les locaux occupés par la participation de l'ICE dans les délais requis ;
- Ne pas louer à des tiers les mêmes structures d'aménagement spécifiques aux Projet de l'ICE, durant la période qui va du jour de l'adjudication de l'appel d'offre à celui de la fin des travaux de démontage ;
- Reconnaître l'ICE comme unique propriétaire et utilisateur du projet ;
- Prendre en charge toutes les réalisations et obligations qui ne sont pas prévues expressément à la charge de l'ICE par la présente lettre.

#### Art. 5 – Innovations et variantes

La société en charge de l'aménagement ne pourra en aucun cas effectuer des innovations ou apporter des variantes significatives aux structures par rapport à ce qui est prévu par le projet et dans la description technique.

Cependant, dans le cas où des innovations ou variantes seraient nécessaires pour une meilleure réussite de la manifestation ou pour satisfaire des exigences particulières de la part des sociétés exposantes, ces modifications devront être autorisées au préalable et par écrit par les responsables de l'ICE.

Dans le cas où ces innovations ou variantes entraîneraient une diminution des coûts, le responsable de la direction des travaux procèdera à la diminution relative.

Au contraire, dans le cas où les innovations ou variantes comporteraient une augmentation des coûts, ces derniers devront être imputés et liquidés, soit directement par les sociétés exposantes qui ont en fait la requête ou par le responsable du Bureau ICE d'Alger, dans les cas d'intérêt général.

#### Art. 6 – Critères d'adjudication de l'appel d'offre

Alors qu'il sera possible d'apporter des modifications architecturales et graphiques au projet, l'adjudication de l'appel d'offres sera attribuée par les services compétents du Bureau ICE d'Alger sur la base des critères d'évaluation suivants :

Description des points d'évaluations	Pourcentage
Prix	50%
Modifications architecturales et graphiques pour l'amélioration esthétique et conceptuelle de l'espace réservé à la participation italienne, dans le respect des caractéristiques techniques indiquées dans le Projet	40%
Qualité du matériel, des meubles et accessoires	10%
TOTAL	100%



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur

Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

### **Art. 7 – Obligations de l'ICE – Modalités de paiements**

L'ICE s'engage à :

- Régler le 30% du montant global du marché, sur présentation de facture d'acompte, après l'attribution du service/ signature du contrat ;
- Régler le 30% à la réception du pavillon italien ;
- Régler le solde, égal à 40% du montant global du marché, sur présentation de facture pour le solde restant, à la suite de la déclaration par les organisateurs attestant le bon déroulement des travaux de démontage des stands ainsi que de la déclaration de bonne exécution.

### **Art. 8 – Responsabilités et obligations de la société en charge de l'aménagement en matière de transports et d'assurances**

L'ICE prend livraison de l'aménagement jusqu'à la fin de la manifestation pour lequel la société aura pris en charge tous les risques et les frais d'assurances s'y rapportant. Seront également à la charge de la société les frais d'assurance pour tous les moyens humains et matériels engagés.

### **Art. 9 – Pénalités**

La société en charge de l'aménagement assume expressément l'obligation de se soumettre aux conditions et pénalités prévues et de se conformer aux normes législatives et règlements en vigueur, ainsi que la faculté, pour l'ICE, dans le cas où la société ne répond pas à ses obligations contractuelles, d'utiliser les moyens de résolution du contrat et de dédommagement au moyen de simple dénonciation.

Dans le cas de retard dans la livraison des travaux avant l'inauguration de la manifestation, conformément aux délais contractuels et/ou pour la remise des locaux à la Société SAFEX chargée de l'organisation, des pénalités seront imputées de l'ordre de 10% du montant global, majorées à 30% dans le cas où le jour de l'inauguration du Salon, l'aménagement serait incomplet.

Dans tous les cas, l'ICE se réserve le droit de demander des dommages et intérêts à la société en charge de l'aménagement suite à d'éventuels ultérieurs dommages et des retards qui en découleraient également à l'égard des sociétés exposantes.

### **Art. 10 – Entrée en vigueur des clauses contractuelles et stipulation du contrat**

A partir de l'adjudication de l'appel d'offre, la société retenue restera liée à l'égard de l'ICE jusqu'à l'exécution de tous les ouvrages prévus dans le présent Cahier des charges. Un contrat sera établi entre la société retenue et l'ICE.

### **Art. 11 – Résolution du contrat**

En cas de défaillance partielle ou globale de la part de la société retenue de ce qui a été établi dans le projet et/ou dans les clauses contractuelles, l'ICE pourra à tout



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur

Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

moment demander la résiliation du contrat et des compensations pour les éventuels dommages majeurs.

Aux fins du présent article, par « défaillance partielle », l'on entend les carences et/ou les non-exécutions et/ou les difformités par rapport au projet exécutif.

### **Art. 12 – Litiges**

Tout éventuel litige ou controverse qui devrait surgir entre l'ICE et l'entreprise d'aménagement retenue, sera soumis au Tribunal local compétent.

La société

-----

**Pour acceptation expresse, conformément aux clauses relatives aux articles 4 – Obligations de la société en charge de l'aménagement, 5 – Innovations et variantes 8 – Responsabilités et obligations de la société en charge de l'aménagement en matière de transports et d'assurances , 9 – Pénalités, 10 – Entrée en vigueur des clauses contractuelles et stipulation du contrat, 11 – Résolution du contrat, 12 – Litiges.**

Lu et approuvé :

La société

-----

Bureau d'Alger

**7 - INSTRUCTIONS POUR LA PRESENTATION DES OFFRES**  
**AGENCE ITALIENNE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR**  
**Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO 2022**  
**Pins Maritimes, Mohammadia, Alger**  
**(30 mai – 02 juin 2022)**

Les offres pour l'aménagement des stands de l'ICE, Bureau d'Alger de l'Agence italienne pour le commerce extérieur au 19<sup>ème</sup> Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO 2022 doivent parvenir sous **enveloppe scellée** contenant à l'intérieur les 3 enveloppes **scellées distinctes** suivantes :

1. **Détails de l'offre (une enveloppe scellée)** contenant la conception et la construction de la zone d'exposition et plus précisément : le rendu réel des couleurs de toute la zone à l'échelle 1:00, les vues frontales et latérales, les brochures, les photographies de meubles et d'appareils d'éclairage et de tout autre élément à utiliser dans la zone réservée à la participation officielle italienne.  
NOTE IMPORTANTE : il est exigé que le type de tous les éléments soit détaillé et précisé dans l'offre (ex. bois, tissu, plastique, etc., y compris la description et les spécifications techniques, par exemple le type de bois, épaisseur, etc.).
2. **Une enveloppe scellée** contenant la documentation suivante :
  - a) Le chiffre d'affaires pour chacune des 3 dernières années (2019-2020-2021) pour la location des structures d'aménagement et de services d'affichage réalisés en Algérie ;
  - b) Capacité technique – Preuve de capacité technique :  
Grands projets réalisés au cours des 3 dernières années (2019-2020-2021), incluant les montants et le nom des clients.
3. **Une enveloppe scellée** contenant le formulaire ci-dessous reporté à remplir et signer en mentionnant les prix détaillés.

Veuillez remplir le formulaire suivant :

L'entreprise soussignée reconnaît et accepte sans conditions les points a), b), c), d) et e) décrits ci-dessous :

**Acceptation des conditions de participation** : l'entreprise désignée déclare :

- a) D'avoir dûment pris en considération tous les aspects qui font partie de ce travail et les exigences implicites et explicites qui sont nécessaires pour accomplir correctement son engagement envers l'Agence italienne pour le commerce extérieur
- b) Être pleinement consciente et bien informée des réglementations actuelles de l'Etat et de la ville existant à l'endroit où les travaux seront effectués et que la structure et le mobilier en location conviennent à l'utilisation indiquée dans le projet et sont conformes aux lois et règlements locaux
- c) Être pleinement au courant et bien informée du Règlement de la SAFEX ainsi que de l'hypothèse de la part de l'entrepreneur désigné de tous les risques financiers que les changements apportés à la réglementation auraient sur l'exposition en location par l'Agence italienne pour le commerce extérieur à l'entrepreneur désigné



- d) Avoir correctement évalué tous les coûts associés à la préparation de l'offre et inclus dans la proposition de la fourniture en location de l'aménagement des espaces de la participation italienne au Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO 2022.
- e) Tenir l'Agence italienne pour le commerce extérieur à l'abri de toute réclamation qui pourrait découler de litiges contractuels entre l'entrepreneur désigné et des tiers.

La société soussignée s'engage à effectuer les travaux requis pour la participation officielle italienne au Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO 2022 qui seront exécutés à la Safex aux Pins Maritimes d'Alger, pour **un montant total de** :

\_\_\_\_\_ (en chiffres)

\_\_\_\_\_ (en lettres).

#### **DETAIL DE COUTS**

Type	Description	Coût
Travaux de construction		
Travaux mécaniques et électriques		
Graphisme		
Appareils électroménagers et fournitures		

L'entreprise soussignée s'engage à exécuter les travaux conformément aux clauses, conditions et spécifications fournies dans l'avis d'étude de marché, la description technique, les conditions spéciales pour la location des équipements de l'aménagement de l'espace réservé à l'Agence italienne pour le commerce extérieur dans le cadre de la participation officielle de l'Italie Salon Professionnel de la Production Agroalimentaire – DJAZAGRO 2022. et conformément au règlement d'affichage et de construction de la direction de la SAFEX, organisateur de l'exposition.

« Nous vous retournant tous les documents reçus relatifs à l'exposition susmentionnée dûment contresignés ».

\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

(Inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie)

(Nom de l'entreprise)

\_\_\_\_\_

(Cachet)

\_\_\_\_\_

(date)



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur  
Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

Bureau d'Alger

## 2. FICHE TECHNIQUE PAVILLON D'ITALIE au Salon DJAZAGRO 2022 (Alger, 30 mai - 02 juin)

- Aménagement personnalisé de n.60 stands selon la planimétrie du pavillon italien avec une dotation standard pour chaque module qui comprend 1 table, 4 chaises, 1 comptoir d'information, 1 corbeille à papier et 1 patère. La dotation sera bien entendu doublée pour chaque module 9m<sup>2</sup> supplémentaires.
- Installation électrique (cadres, prises, spots, lampes design/halogène).
- Enseigne en hauteur et signalétique.
- Aménagement d'un espace spécifique réservé à l'I.C.E. de 24 m<sup>2</sup> comprenant : un comptoir d'informations avec 3 tabourets, un bureau doté d'une table-bureau avec chaises, salon (sofas) et table basse, une armoire de rangement, une réserve avec un frigo.
  - Une dotation en chaises et tables supplémentaires équivalente au 10% des dotations standards doit être prévue en cas d'une éventuelle demande des entreprises.

### 1) Revêtement de sol

Plancher surélevé de 10 cm max recouvert de moquette de couleur vert aiguilletée avec film plastique de protection de couleur qui ne sera retiré qu'à la fin du « Projet », y compris la disposition des expositions dans chaque stand.

### 2) Structures

Les structures du stand sont : pour les stands de 3 m X 3 m

2 a – Panneau arrière h = 3.66 m d'une largeur de 3 m  
Panneau de bois, 10 cm d'épaisseur, finition couleur blanche

2 b – Partition Panel h = 2,44 m Largeur 2,80 m  
Panneau de bois, 10 cm d'épaisseur, finition couleur blanche

2 c – Panneau de renforcement h = 2,44 m Largeur 0,50 m  
Panneau de bois, 10 cm d'épaisseur, finition couleur blanche

2 d – Panneau Stand ICE.  
Panneau de bois de hauteur = 3,66 m, finition couleur blanche

### 3) Graphiques

Les graphismes seront réalisés par :

G1) Logo ITALIA sur les panneaux arrière 2 a, sur forex découpé d'épaisseur 3mm (détails des dimensions à respecter disponibles sur le projet pilote)



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur  
Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

G2) Nom de l'entreprise en autocollant + numéro de stand sur les deux faces d'un panneau apparent de 1,00 m de largeur et 0.40 m de hauteur fixé sur les panneaux 2b avec débordement sur 0.50 m

G3) Tour quatre côtés suspendus Bannières d'éclairage (cm 200 x h.100), avec logo ITALIA

#### **4) Système électrique et d'éclairage**

Le système d'éclairage doit être réalisé avec :

Spots à iodure métallique (puissance d'au moins 200 W) suspendus aux panneau 2a et 2b

Une prise de courant doit être installée dans chaque espace exposant pour les stands de 3.00m x 3.00m

#### **5) Meubles**

5a) Tous les meubles et accessoires doivent être de bonne qualité et en bon état.

Principales caractéristiques de l'ameublement :

Pour chaque module de 3.00 m x 3.00 m:

1 table de très bonne qualité avec plateau de couleur blanche d'un diamètre de 80 cm

4 chaises à structure chromée/aluminium, dossier et assise de couleur blanche ;

1 comptoir d'information, en stratifié blanc gris

1 patère

1 corbeille à papier de couleur grise.

#### **9) Stand ICE**

Le stand ICE doit être réalisé selon le projet et sera composé de :

A – Espace d'information

B – Zone de stockage

*A – Espace d'information*

L'Espace Information se compose de :

Comptoir d'information hauteur 1.10 m longueur 4.00 m et largeur 50 cm de couleur blanche avec face personnalisée avec logos (MAECI - ITA - UCIMA) sur bâche couvrant toutes les faces du comptoir.

Tabourets n.3,

Corbeilles à papier n.2

Panneau graphique 2e) (*derrière le comptoir d'information*) avec :

Logo ITALIA – ICE, MAECI, UCIMA en formes de découpe forex 10 mm ou en autocollant.  
Ecran TV 65" doté de port USB.



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur  
Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

Plan de l'exposition

Mur graphique avec image (mesures à définir)

Salon 4 place (2 + 1 +1)

Table basse

Table haute n.2

*B – Espace de stockage*

L'espace de stockage de  $h = 3.00\text{ m}$  -  $L = 2,5$  -  $l = 1,5\text{ m}$  se compose de

3 étagères

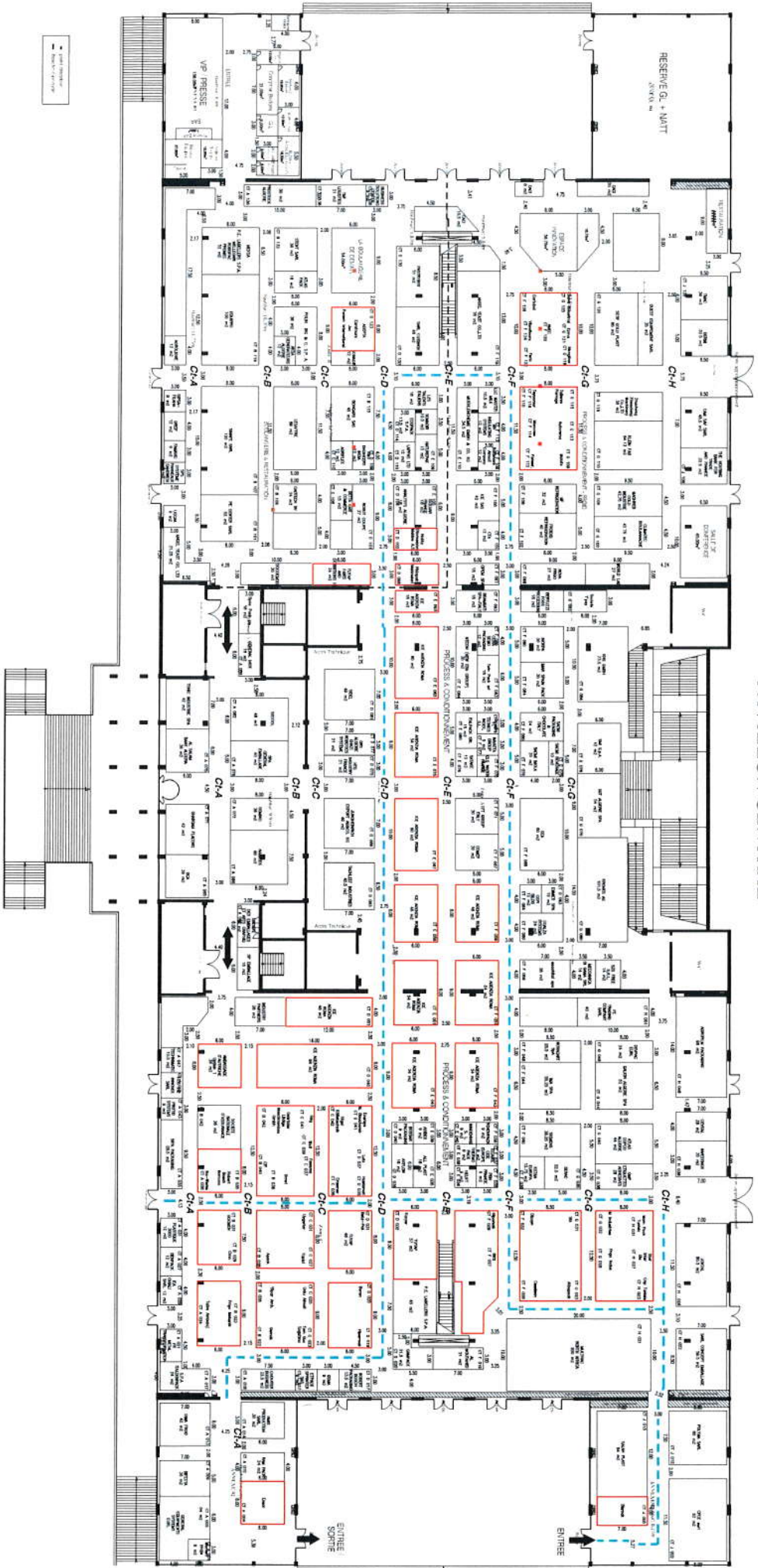
1 frigo

2 armoires verrouillables

2 patères

2 prises de courant

2 corbeilles



# PAVILLON CENTRAL

• point fixe  
• porte à 90°

REGARDER VERS L'ENTREE - ARRIVEE DES VISITEURS - ARRIVEE DES VISITEURS  
ARRIVEE DES VISITEURS - ARRIVEE DES VISITEURS - ARRIVEE DES VISITEURS

NOTICE  
L'ARCHITECTE ASSUME SEULEMENT LA REALISATION DE LA PLANIFICATION DES BOOTHES ET LE DESIGN INTERIEUR.  
L'ARCHITECTE NE PREND PAS EN CHARGE LA REALISATION DE LA PLANIFICATION DES BOOTHES ET LE DESIGN INTERIEUR.  
L'ARCHITECTE NE PREND PAS EN CHARGE LA REALISATION DE LA PLANIFICATION DES BOOTHES ET LE DESIGN INTERIEUR.

**DJAZAGRO ALGER 2020**  
**Plan Commercial**  
Du 06 au 09 Avril 2020  
Pavillon Central  
Alger - Algérie

éch. : 1/550ème  
Date de mise à jour : 28/02/20 CM



DJAZAGRO 2021 - PAD. ITALIA - PAVILLON CENTRAL

